



1197 Prangins. le 27 août 1985/ss

**MUNICIPALITÉ  
DE  
PRANGINS**

**AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

Préavis No 51/85

Concerne: Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de  
Mademoiselle Patricia Johanna GALLESIO, de nationalité  
française.

Municipal responsable : M. Marc JACCARD

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Mademoiselle Patricia Johanna GALLESIO a demandé à la Municipalité d'être agréée comme bourgeoise de notre Commune.

Née le 8 juin 1965 à Lausanne, fille de Jean-Pierre et de Barbro Monika, née Lagaeus, Mlle GALLESIO vit chez sa mère, domiciliée à Prangins, chemin des Morettes 17 B, et qui exploite en son nom le salon de coiffure "Salon Monica".

Mlle GALLESIO habite Prangins depuis le mois d'avril 1971, venant de Morges. La candidate a suivi les écoles enfantines et primaires de Prangins, puis le collège secondaire de Nyon, en section moderne. Après avoir fréquenté le Gymnase à Lausanne, Mlle GALLESIO a étudié une année à l'Ecole normale. Elle n'a toutefois pas repris ses études à la rentrée ce mois d'août 1985. Elle travaille actuellement comme vendeuse au "Grand Passage" à Nyon. Elle désire ensuite voyager quelques mois à l'étranger pour reprendre des études, l'année prochaine, soit à l'Université de Lausanne ou à l'Ecole Pahud, à Lausanne également.

Mlle GALLESIO est de religion protestante.

./.

La requérante, qui a reçu une bonne éducation de la part de sa mère, est de langue maternelle française. Elle parle et écrit aussi l'allemand et l'anglais, au niveau scolaire. Elle a également de bonnes notions d'italien. Elle entretient de bonnes relations avec ses proches, a de bons contacts avec ses camarades de classe, tout comme avec ses professeurs. On la dit généreuse et gentille.

Mlle GALLESIO occupe son temps libre par la lecture, ainsi que par la pratique du ski et de la natation. Elle ne fait partie d'aucune société locale.

Aucune plainte ou remarque désobligeante à son égard n'est parvenue à la connaissance des Autorités ou du Service de police de Prangins. La requérante ne figure pas dans les dossiers de la police cantonale.

Etant née à Lausanne et ayant toujours vécu dans le canton de Vaud, Mlle Patricia GALLESIO peut être considérée comme parfaitement assimilée et ne diffère en rien d'une jeune Vaudoise. Elle se sent suisse et considère notre pays comme le sien; en revanche, elle se considère comme étrangère dans son pays d'origine, qu'elle dit ne pas connaître. Elle ne déploie aucune activité sur le plan politique.

En conséquence, et après l'avoir rencontrée, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mlle Patricia Johanna GALLESIO et vous propose de fixer à fr. 100.-- la finance de cette agrégation, ceci conformément à l'article 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins, du 30 janvier 1984.

Nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt, la candidate présentant toutes les garanties voulues. C'est pourquoi nous prions le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu

le préavis municipal No 51/85 relatif à la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Mlle Patricia Johanna GALLESIO,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

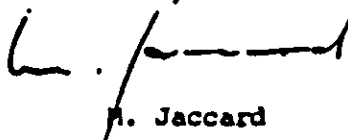
1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mlle Patricia Johanna GALLESIO,

2/ de fixer à fr. 100.-- la finance d'agrégation, selon l'article 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins, du 30 janvier 1984.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 26 août 1985 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

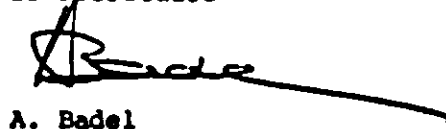
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

  
M. Jaccard



le secrétaire

  
A. Badel